



Commune de CESANCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023

Etaient présents : G. BARTHE, PH. MOREAU, A. BAILLY, C. NICOLAS, A.S. BRIDE, P. D'ALBERTO, J.P. BOUILLEUX, C. DUCRY, L. FROMONT.

Absent ayant donné pouvoir : F. DROUHIN (pouvoir à G. BARTHE)

Absent : M.S. BLANCHOT

Secrétaire de séance : A.S.
BRIDE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débiter.

Ouverture de la séance à 19h10.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12/12/2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12/12/2022.

2- Délibération (en complément de la délibération 2022-43 du 01/12/2022) pour la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au maire sur :

- (16) ajouter « tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions »;
- (21) droit de préemption : préciser dans la limite de 20.000 € ;
- (22) autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci.

M. le maire apporte des informations au conseil municipal quant au bien-fondé de ces mises à jour. En effet, la délibération 2022-43 comportait certains manques, il convient donc de les combler.

Après discussion, cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

3- Délibération concernant le SICOPAL, pour validation de la refacturation aux particuliers au tarif net

Après discussion, il est décidé de reconduire sans plus-value, le tarif Sicopal refacturé aux particuliers, de même que la téléalarme.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

4- Délibération concernant le choix de l'entreprise pour le remplacement des portes de la salle des fêtes

Il est procédé à la présentation des devis réalisés par les entreprises LONS MENUISERIE, M.C.G. et SAS BIGUEURE pour le remplacement des portes de la salle des fêtes.

Après discussion et comparaison des devis, il est décidé d'accepter le devis de LONS MENUISERIE, pour un montant de 9 003,29 € H.T.

Mais il sera également demandé à cette entreprise de proposer une option porte vitrée pour la porte donnant à l'arrière (vers les WC) et pour la porte de la cuisine, elle devra être blanche à l'intérieur, et couleur bois à l'extérieur.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

5- Délibération concernant le choix de l'entreprise pour le remplacement des volets de la mairie et de la salle des fêtes

Il est procédé à la présentation des devis réalisés par les entreprises LONS MENUISERIE, M.C.G. et SAS BIGUEURE pour le remplacement des volets de la mairie et de la salle des fêtes.

Après discussion et comparaison des devis, il est décidé d'accepter le devis de BIGUEURE, pour un montant de 15.703,50 € H.T.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

6- Délibération concernant le choix de l'entreprise devant réaliser l'audit énergétique de l'Ecole du haut et du logement communal et les relevés de plans

Il est procédé à la présentation des devis réalisés par les entreprises IBAO, SF2E-CIE, SYMETRIA et MARIETTA.

L'entreprise IBAO propose un Audit énergétique pour un montant de 2620.00€ et un relevé de plans, en 2D pour un montant de 2 610,00€ TTC ; l'entreprise SF2E-CIE, un Audit énergétique pour un montant de 3 480.00 € TTC, mais ne réalise pas de relevé de plans ; l'entreprise SYMETRIA, un relevé de plans à 2 760,00 € TTC et MARIETTA, relevé de plans à 2 220,00 € TTC.

Après discussion et comparaison des devis, il est décidé d'accepter le devis de IBAO, pour l'audit, et MARIETTA pour le relevé de plans.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

7- Délibération pour mise en place tarification de l'occupation du domaine public

M. Le maire présente un tableau proposant des tarifs d'occupation du domaine public (ex. : baraque de chantier, benne, stationnement gênant...).

Cette tarification semble peu populaire et compliquée à mettre en œuvre. Certains points seront à clarifier.

La délibération est donc ajournée et reportée à une date ultérieure.

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

8- Délibération pour la fixation des tarifs des concessions du cimetière

Après discussion, il est décidé de porter le tarif des caveaux, à 100 € (contre 91.47 €) pour 30 ans et 160 € (contre 152.45 €) pour 50 ans, même tarif également appliqué pour les caveaux-urnes. Seul le tarif du colombarium reste inchangé, soit 200 €.

Délibération adoptée à l'unanimité, moins deux voix : a voté contre la hausse des tarifs et la tarification identique entre caveau et caveau urne : M. le Maire G. BARTHE.

9- Délibération concernant les nouveaux tarifs périscolaires

Suite à la rencontre avec Mme MIDOL, conseillère CAF et à la réunion de la commission intercommunale du RPI qui s'est tenue le 16/01/2023, il est proposé l'instauration d'une tranche supplémentaire aux tarifs péri et extra-scolaires.

Une augmentation tarifaire est proposée simultanément à l'ajout de cette tranche.

La prise d'effet sera à compter du 01/04/2023.

Un courrier sera élaboré en commission RPI pour l'information aux parents.

Après discussion, cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

10- Délibération sur l'adoption du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

A la demande d'ECLA il est demandé aux communes concernées de se prononcer sur le sujet, à savoir, passer d'un PLU à un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

A cet effet, une réunion d'information concernant le PLUI s'est tenue en mairie le 09/01/2023, en présence de H. GUY, M. BERTON pour ECLA et G. BARTHE, A. BAILLY, Ch NICOLAS, AS BRIDE pour Cesancey. Celle-ci visait à éclairer sur le fonctionnement d'un tel dispositif, et son impact sur les communes. Pour rappel, "*le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010*" (source : site www.ecologie.gouv.fr).

Après discussion, il est passé au vote : 7 pour, 2 abstentions, 1 contre

La délibération est donc adoptée.

Informations et questions diverses

- Discussion sur le contrat de L. GAFFOUR, secrétaire de mairie, celui-ci arrivant à échéance. Il est décidé de le renouveler pour un an.
- Discussion sur l'emploi d'une nouvelle personne pour l'entretien des deux écoles et de la mairie. Un appel à candidature sera lancé.
- Discussion sur l'emploi d'un nouvel employé communal. Possibilité de voir avec Pôle Emploi, pour un contrat aidé par exemple.
- Discussion sur le jardin loué avec l'appartement de l'école du bas. La locataire ne souhaite plus en bénéficier. Un avenant au bail sera rédigé, afin de l'ôter, et ce, sans diminution de loyer. Discussion sur le fait de le proposer en partie à la maîtresse, qui semble vouloir en bénéficier de nouveau pour des projets pédagogiques.

- Présentation des groupes de travail et affection :

*Défense incendie : F. DROUHIN, PH. MOREAU, P. D'ALBERTO, G. BARTHE

*R.P.I. : CH. NICOLAS, L. FROMONT, G. BARTHE

*Chemins blancs (mise en place d'une convention d'entretien par les propriétaires des terrains desservis par ces chemins) : A. BAILLY, C. DUCRY, J.P. BOUILLEUX

*J.N.E. (pelouses sèches) : A.S. BRIDE, C. DUCRY, F. DROUHIN, G. BARTHE

* Voirie - sécurité : A. BAILLY, J.P. BOUILLEUX, P. D'ALBERTO, M.S. BLANCHOT, L. FROMONT

* Eglise : A.S. BRIDE, CH. NICOLAS, G. BARTHE

*DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) : A. BAILLY, M.S. BLANCHOT, PH. MOREAU

Tous les points ayant été évoqués, **la séance est levée à 22h04.**